



Révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan

Concertation préalable
Réunion publique du 26 mars 2019

Sarzeau

Pourquoi, une concertation préalable aujourd'hui ?

Le débat public dans le système juridique

- **Loi Barnier 1995** : introduction du débat public
- Création de la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** en 1997, avec statut d'Autorité Administrative indépendante en 2002
- Loi 2002 et 2010, ordonnance août 2016 sur la **démocratisation du dialogue environnemental**
- Certains **projets, plans, programmes** peuvent faire l'objet d'une concertation préalable

=> **La concertation préalable** est un outil de démocratie participative permettant d'associer le public à l'élaboration de décisions ayant un impact sur l'environnement et présentant de forts enjeux d'usages

Pourquoi une concertation préalable ?


La concertation préalable, un moment privilégié pour :



mieux faire
connaître
le sujet
et
les enjeux



mieux comprendre
les attentes
et
les contraintes
des différents
usages du Golfe



recueillir les
observations sur
les enjeux
et
les orientations

Qu'est-ce que le SMVM ?

- Le **schéma de mise en valeur de la mer et du littoral (SMVM) du Golfe du Morbihan** est un document de planification et de gestion de l'espace littoral et marin, co-élaboré par le préfet de département et le préfet maritime
- Concernant les **19 communes riveraines du Golfe**, il encadre l'usage du plan d'eau du Golfe et de la frange littorale de ces communes ;
- Il constitue :
 - un **ensemble de règles, recommandations et engagements** en faveur de la cohabitation des usages en mer et sur le littoral, et de la protection de l'environnement
 - Un **lieu d'échange et de débat**, permettant aux acteurs de mieux se connaître et comprendre leurs enjeux et contraintes respectifs

A quoi sert le SMVM ?

Le Golfe du Morbihan



un espace riche et fragile, particulièrement dense d'usages et d'enjeux



Le SMVM vise à apporter :



une meilleure protection de l'espace littoral et maritime
une meilleure cohabitation des usages en mer et sur le littoral

Qui est concerné par le SMVM ?

Une pluralité d'acteurs cohabite sur l'espace maritime et littoral du Golfe du Morbihan

- H**abitants des communes concernées (permanents et résidents secondaires)
- A**ctivités socio-professionnelles (conchyliculteurs, pêcheurs, transports maritimes, agriculteurs ...)
- U**sagers des sports et loisirs de mers (voile, kayak...)
- A**ssociations de préservation du patrimoine naturel, du patrimoine culturel...
- V**acanciers

Lieu d'échange et de discussion entre acteurs de la gestion du milieu marin⁶

L'identité et la situation du Golfe

Usages et activités

Conchyliculture

Pêche professionnelle

Voile, kayak, plongée, plage, randonnée, pêche de loisir

Ports, mouillages

Transport de passagers et de marchandises

Chantiers navals...



L'environnement

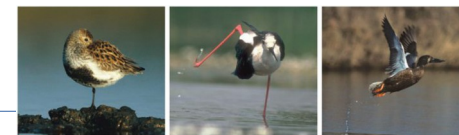
Hydrodynamisme

Îles et îlots

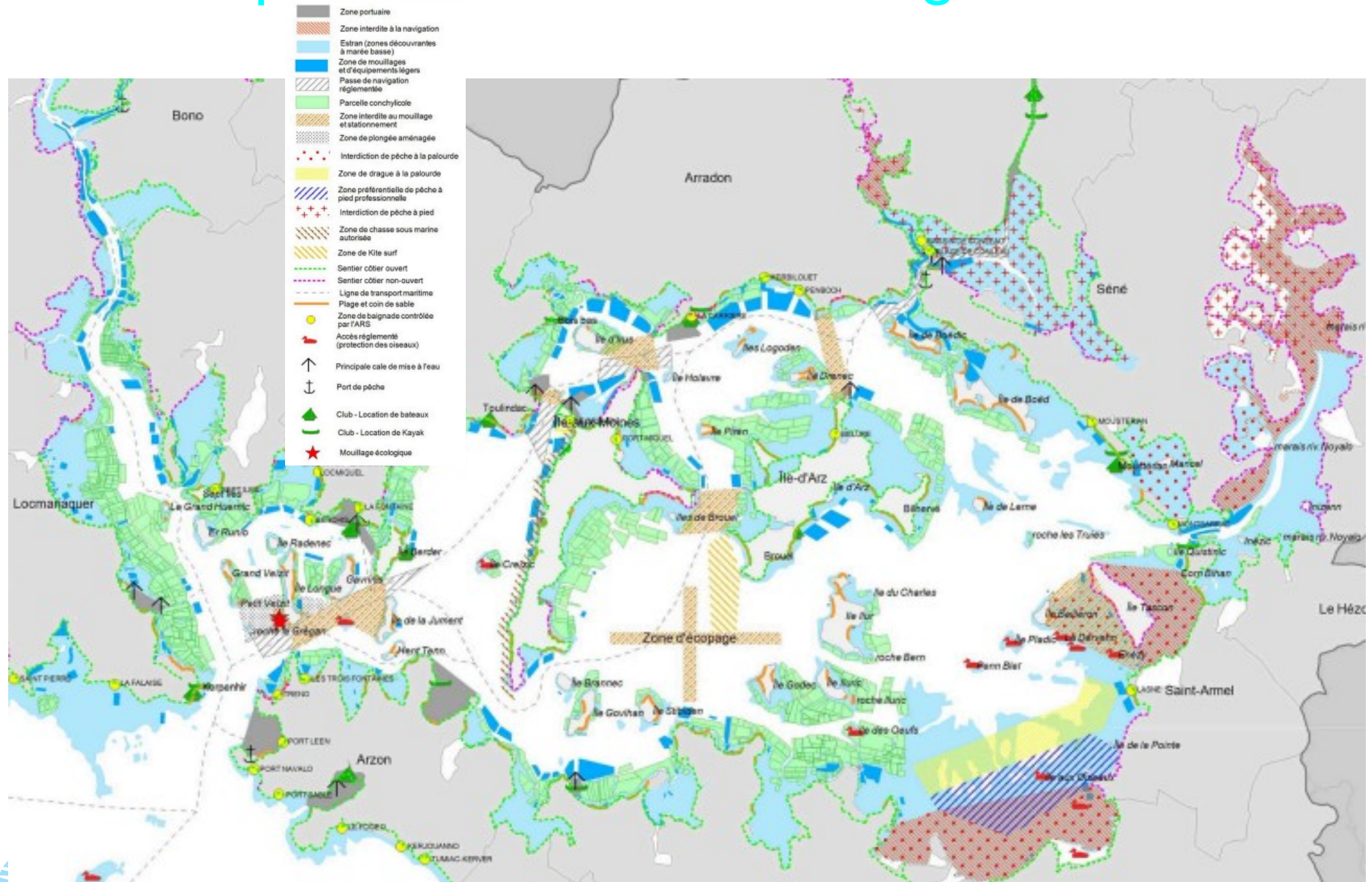
Biodiversité riche

Paysages

Qualité des eaux



Activités et usages du plan d'eau et de la frange littorale



Pourquoi réviser le SMVM de 2006 ?

- De nouveaux acteurs : PNR
- De nouveaux outils : SAGE, ScoT
- De nouvelles prises de compétences

De nouvelles politiques nationales :
DSF, PAMM

Ce qui a changé depuis 2006 : les enjeux, les compétences et la gouvernance

Une prise en compte accrue de l'environnement par les acteurs

De nouvelles thématiques :
✓ changement climatique,
✓ transition énergétique,
✓ trait de côte

Un nouveau rôle plus intégrateur et recentré

Révision du SMVM

- Approuvé en 2006, sa révision a été engagée en 2014, après avis favorable unanime des membres du comité de gestion
- Le choix d'une **méthode participative** :
 - Les grands objectifs et orientations de l'État pour conduire cette révision validés lors des comités de gestion du 18 mars et 1er juillet 2016
 - **5 groupes de travail (GT)** thématiques mis en place, chacun présidé par un élu du territoire
- Un **large panel d'acteurs locaux** associé dès le début de la démarche de révision
 - 15 services de l'État, 39 collectivités, 10 experts scientifiques, 8 organismes socio-professionnels et 20 associations

Calendrier prévisionnel de la révision du SMVM

- Le travail des GT a permis de **débattre et de formuler des propositions** d'actions et d'orientations (45 actions)
- La DDTM avec l'appui des animateurs de GT a produit une **première version de travail V1 du SMVM révisé** (état des lieux, orientations de gestion, cartes, programme d'actions)
- Ce document transmis aux membres des GT, pour recueillir leurs remarques et propositions d'amélioration
- La concertation préalable vise à ce que **le public** puisse
 - **être informé du projet** de SMVM révisé, et
 - **présenter ses observations et propositions** sur les grands objectifs et orientations du SMVM

Calendrier prévisionnel

- Février - mars 2019 : rédaction version travail V1 du SMVM
- 22 mars – 25 avril 2019 : concertation préalable du public
- Mai - juin 2019 : rapport des garants
- Juin 2019 : validation du projet de SMVM révisé
- Juin à août 2019 : consultation administrative
- Octobre 2019 : enquête publique
- Fin 2019 : décision

Les enjeux du SMVM révisé

Les priorités et orientations du SMVM

issues de l'évaluation à mi-parcours

se déclinent en orientations et actions
autour de 3 enjeux



- conciliation des usages
- protection de l'environnement et des activités durables
- vision stratégique à moyen / long terme

Les enjeux du SMVM révisé



une conciliation
des usages

Assurer une bonne cohabitation des usages

- Répartition des usages en mer : **carte des vocations prioritaires**
- Maintenir les **exploitations de cultures marines** (préserver les espaces dédiés à terre et en mer, favoriser la diversification...)
- Communiquer sur la **réglementation** existante (pêche de loisir, vitesse, navigation...)
- Préciser certaines règles et recommandations pour favoriser la co-existence des usages et **éviter les conflits**
- Poursuivre des actions de **contrôle** (pêche professionnelle, balisage et entretien des concessions conchyliques, ...)
- Maintenir l'**interdiction de navigation** dans les zones les plus sensibles,
- Confirmer la limitation à **7000 le nombre de places de mouillages** pour la plaisance

- ...

La carte des vocations


- Libre accès aux plages et criques
- Zone de navigation réglementée
- Conchyliculture
- Protection des espaces naturels
- Libre circulation sur le plan d'eau / Navigation
- Mouillages organisés des bateaux

SMVM du Golfe du Morbihan
Vocations Prioritaires
de l' Espace Maritime

- Libre accès aux plages et criques
- Zone de navigation réglementée
- Conchyliculture
- Protection des espaces naturels
- Libre circulation sur le plan d'eau / Navigation
- Mouillages organisés des bateaux

Les enjeux du SMVM révisé

Protection de l'environnement et activités durables



une protection
de l'environnement
et des activités
durables

- **Protéger les habitats marins patrimoniaux** (herbiers de zoostères...), les espaces naturels protégés et la tranquillité des oiseaux
- Promouvoir la pratique d'**activités de loisirs favorisant le calmes et la qualité écologique, comme la voile**
- Promouvoir les **mouillages écologiques**
- Assurer un meilleur encadrement des **manifestations** pour limiter les impacts sur l'environnement
- Développer des partenariats avec les propriétaires d'îles et îlots, l'élaboration de plans de gestion des marais
- **Produire des outils d'aide** à la prise en compte des enjeux environnementaux par les porteurs de projet (cartes de sensibilité...)
- Lutter contre les **pollutions d'origine maritime** (eaux grises¹⁶)

Les enjeux du SMVM révisé



Gouvernance et prospective (paysage, changement climatique, énergie ...)

- Promouvoir une **gestion prospective des boisements** en tenant compte des effets du changement climatique
- **Recenser le patrimoine** culturel, bâti, paysager, favoriser sa protection et valorisation
- Favoriser l'accès au littoral via les **déplacements doux**
- Encourager une **production locale d'énergie** compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du Golfe
- Développer une gestion intégrée et prospective du **trait de côte** tenant compte de la **montée prévue du niveau de la mer**
- **Partager les savoirs** sur les effets du changement climatique
- **Développer la culture commune** des acteurs, favoriser le partage et la diffusion des connaissances sur le Golfe, organiser une conférence annuelle
- Poursuivre l'**animation** des GT du SMVM, suivre et évaluer la mise en œuvre des actions prévues

Comment et où s'exprimer ?

→ 1 plateforme sur internet informative et participative

<http://www.morbihan.gouv.fr>

rubrique «publications» - sous rubrique «concertation préalable»



Version de travail V1

→ 2 réunions publiques

> le 26 mars 2019 de 18h à 20h à Sarzeau
au centre culturel L'Hermine, salle Armorique

> le 9 avril 2019 de 18h à 20h à Baden en Mairie

→ 1 atelier citoyens

> le 3 avril 2019 de 18h à 20h30 à Vannes à la DDTM 1 allée du Général Le Troadec. La participation est limitée à 50 personnes.

Vous devez vous inscrire :

- à partir du site internet : www.morbihan.gouv.fr ;
- en envoyant un mail à : ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr ;
- en écrivant à : DDTM, Concertation SMVM, 1 Allée Général Le Troadec - BP 520 – 56019 Vannes Cedex.

→ 1 atelier réservé à des étudiants
en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud.

Comment s'informer ?

Des questions, des remarques :

- *<http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable/Revision-du-Schema-de-mise-en-valeur-de-la-mer-SMVM-du-Golfe-du-Morbihan>*
 - *ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr*

➔ **1 plateforme sur internet informative et participative**
<http://www.morbihan.gouv.fr>
rubrique «publications» - sous rubrique «concertation préalable»



Version de travail V1

Les enjeux du SMVM révisé

La parole au public